



Nos réf. :09/CRAT A-OD.901
NDu

Le 1^{er} juillet 2009

Avis relatif au projet de Programme Communal de Développement Rural de la Commune de BAELEN

La Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT), section Orientation-Décentralisation, a examiné le projet de Programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de Baelen.

Le dossier a été élaboré par le Wirtschaftsförderungsgesellschaft Ostbelgien VoG et l'accompagnement de l'opération a été réalisé par la Fondation Rurale de Wallonie.

L'avant-projet de PCDR a été approuvé par le Conseil communal en sa séance du 14 avril 2009.

Sur proposition de sa section, la CRAT rend l'avis suivant en date du 1^{er} juillet 2009 :

Considérant que le projet de Programme communal de développement rural de Baelen répond au prescrit du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural ainsi qu'à son arrêté d'application du 20 novembre 1991 ;

Considérant la bonne participation de la population, tant aux réunions d'information et de consultation qu'aux enquêtes écrites ou encore à l'occasion de rencontres particulières ou de visites de villages ; le dynamisme de la CLDR et des groupes-action, particulièrement du groupe-action « déchets » ;

Considérant les méthodes utilisées par l'organisme d'accompagnement afin d'encourager la créativité des participants lors des réunions des groupes de travail ; les nombreux projets proposés à l'issue de ces réunions ;

Considérant que le PCDR retient de nombreux projets ; que la plupart sont immatériels ; qu'ils s'inscrivent, pour la plupart, dans la logique du développement durable ;

Considérant que les projets d'aménagement des villages de Membach et Baelen sont scindés chacun en trois fiches, une en lot 1 et deux en lot 2 ; que le projet demandé en première convention vise la réalisation de la première partie de l'aménagement du cœur du village de Baelen ;

Considérant que la commune a engagé depuis peu un conseiller en aménagement du territoire à plein temps ; qu'elle envisage, dans le cadre du PCDR, l'élaboration d'un Plan communal de développement de la nature (PCDN), ainsi qu'une étude urbanistique des villages ;

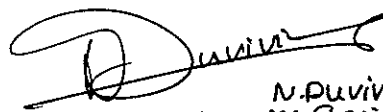
La CRAT émet un avis favorable sur le projet de PCDR de Baelen pour une période de validité de 10 ans.

Elle est également favorable à la demande en première convention du projet d'aménagement du cœur du village de Baelen.

La Commission relève la qualité du processus participatif. Elle souligne particulièrement les méthodes innovantes qui ont été mises en œuvre pour stimuler la créativité de la population.

La CRAT apprécie la prise en compte, tout au long de l'opération, des enjeux du développement durable et la façon dont ils ont été traduits dans le PCDR. Cependant, la Commission encourage la commune de Baelen à poursuivre sa réflexion en matière d'aménagement du territoire et, notamment, sur les outils à élaborer sur son territoire.

Enfin, la CRAT tient à souligner le travail réalisé par l'auteur du PCDR. Elle relève particulièrement la qualité de la cartographie.



N. Duvivier
secrétaire adj.

P. O. Pierre GOT,
Président.